



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 92803

Texte de la question

M. Philippe Duron attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les suppressions de classe bi-langues dans le Calvados, prévues à la rentrée 2016. Il tient à souligner que le nombre de classes bi-langues, actuellement de 72 dans le Calvados, devrait, à la suite de l'annonce faite le vendredi 22 janvier 2016, être réduit à trois classes à la rentrée scolaire en septembre 2016. La Normandie, à travers son histoire parfois douloureuse, a su construire des liens privilégiés avec l'Allemagne depuis la fin de la dernière guerre mondiale afin d'être un acteur majeur de la réconciliation entre ces deux pays qui s'étaient trop longtemps déchirés. Ces liens se sont construits à travers un grand nombre de jumelages entre des communes françaises et des communes allemandes : 70 jumelages impliquant 155 communes du Calvados. En particulier, Caen et Würzburg sont jumelées depuis 1962 et le département du Calvados est jumelé avec la Basse-Franconie depuis 30 ans. Les professeurs d'allemand de notre région ont pris leur part dans cette mission de réconciliation à travers leur enseignement et leur investissement dans les échanges avec l'Allemagne : accueil de collégiens et lycéens dans leurs établissements, organisation de séjours linguistiques en Allemagne pour les jeunes français, en France pour les jeunes allemands. Ces professeurs se sont aussi investis dans l'enseignement de l'allemand en primaire, investissement malheureusement freiné par le rectorat et l'inspection académique qui, par manque de moyens financiers, n'a pu débloquer autant d'heures d'initiation aux langues étrangères qu'il aurait été souhaitable de maintenir afin d'ouvrir les jeunes élèves à la culture germanique et à l'apprentissage de l'allemand. Dans la circonscription du Calvados, les classes bi-langues ont été créées dans la cadre de la politique de la ville au sein du collège Guillaume de Normandie et du collège Monod. La mise en place des classes bi-langues dans ces collèges a contribué à favoriser et maintenir la mixité sociale au sein des quartiers où ils sont implantés. Il lui demande de bien vouloir reconsidérer la situation normande et en particulier celle du Calvados afin d'envisager le maintien d'un plus grand nombre de classes bi-langues dans ces territoires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Duron](#)

Circonscription : Calvados (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92803

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 février 2016](#), page 919

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)